



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
23 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le , à

*Président* : Mme Mesquita Borges . . . . . (Timor-Leste)

*Puis* : M. Faye (Vice Président . . . . . (Sénégal)

## Sommaire

Point 26 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)
- d) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (s corrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62183X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 26 de l'ordre du jour : Développement social**  
(*suite*)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (*suite*) (A/69/157)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (*suite*) (A/69/61-E/2014/4 et A/69/187)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (*suite*) (A/69/180)
- d) **L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action** (*suite*) (A/69/183)

1. **M. Joshi** (Inde) dit que l'élimination de la pauvreté devrait être l'objectif central du programme de développement pour l'après-2015. La stratégie de croissance inclusive de l'Inde vise à faire en sorte que l'ensemble de la population en bénéficie, y compris les ruraux, les femmes et les enfants. Le Gouvernement indien a mis en place de nombreux programmes pour venir en aide aux familles et a pris des mesures pour que ceux qui ne sont pas intégrés dans le système bancaire officiel puissent effectuer des opérations bancaires. Il se concentre sur le développement des capacités des établissements secondaires et supérieurs et sur la réduction des taux d'abandon scolaire à l'issue du cycle élémentaire. Ses missions sanitaires en milieu rural ont permis d'améliorer l'espérance de vie, d'accroître le nombre d'enfants vaccinés et de réduire de façon substantielle la mortalité infantile et maternelle.

2. L'Inde s'emploie à améliorer les possibilités offertes aux jeunes âgés de 15 à 29 ans, qui représentent plus d'un quart de la population, en matière d'emploi et de moyens de subsistance, d'éducation, de formation et de santé. Le développement social passe par la mobilisation de ressources adéquates, le renforcement des capacités existantes et la contribution de l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre des politiques publiques. Enfin, il est également primordial que les pays

développés honorent les engagements qu'ils ont pris en faveur du développement.

3. **M<sup>me</sup> Yaguchi** (Japon) dit que son pays attache une grande importance à l'autonomisation et à la promotion des droits des personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées. Il a ratifié en janvier 2014 la Convention relative aux droits des personnes handicapées et prie instamment la communauté internationale de tenir compte de ces personnes dans les débats consacrés à la promotion d'une société inclusive, ainsi que de leurs besoins spécifiques dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe. Le Japon, qui plaide résolument pour donner aux jeunes des moyens d'agir dans le cadre du bénévolat, salue les efforts des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour améliorer l'efficacité et le bon fonctionnement de leur dispositif. En coopération avec la Kwansai Gakuin University, les VNU ont mis au point un système de bénévolat en milieu universitaire, et le Japon espère que les jeunes contribueront avec l'énergie qui est la leur à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

4. Pays du monde où le vieillissement de la population est le plus rapide, le Japon s'associera avec les autres États Membres qui connaissent une situation similaire, en particulier les pays asiatiques, afin de rechercher avec eux des solutions aux problèmes qui en découlent. Par ailleurs, il a déjà apporté des moyens substantiels à l'action menée pour lutter contre le virus Ebola en Afrique et il s'est engagé à renforcer encore son assistance. En 2013, à la Cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Japon a promis d'apporter un appui au développement des secteurs privé et public et continuera d'œuvrer à la promotion, partout en Afrique, d'une croissance qui repose sur la résilience et l'inclusion, dont les États africains aient la maîtrise.

5. **M<sup>me</sup> Fehr** (Suisse), prenant la parole en tant que représentante de la jeunesse, observe que l'on continue de placer en détention, de maltraiter et de rapatrier sous la contrainte des enfants migrants non accompagnés. Ceux-ci sont victimes de graves violations des droits de l'homme et ont absolument besoin d'une protection spéciale. M<sup>me</sup> Fehr souligne qu'il est nécessaire, aux plans national et international, de prendre des mesures pour remédier aux causes des migrations, pour améliorer les stratégies d'accueil des enfants migrants et faire des migrations un facteur positif pour le développement durable. Une

collaboration étroite entre tous les acteurs concernés, à commencer par les enfants, est indispensable.

6. Comme de nombreux autres pays, la Suisse enregistre une augmentation du nombre d'arrivées d'enfants migrants non accompagnés sur son territoire. Pour leur venir en aide, elle a institué un programme éducatif obligatoire qui combine des matières traditionnelles, l'enseignement des langues et des activités d'acculturation, afin de préparer ces enfants à intégrer le système scolaire classique. Les enfants migrants devraient toujours être traités avant tout comme des enfants.

7. **M. Barkan** (Israël) dit que son pays promeut les droits des personnes handicapées au moyen de la législation, de l'éducation et de partenariats avec la société civile. Israël est membre du Bureau de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, a créé une commission pour l'égalité des droits des personnes handicapées, travaille en collaboration étroite avec de nombreuses institutions de la société civile et joue un rôle moteur s'agissant de l'instauration de conditions favorables aux personnes handicapées et de collectivités intégrées. Pour mobiliser au mieux les capacités des personnes âgées et répondre à leurs besoins spécifiques, le Gouvernement israélien a établi un Ministère des personnes âgées et il attend avec intérêt de travailler en collaboration avec la première Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, M<sup>me</sup> Kornfeld-Matte.

8. **M<sup>me</sup> Athamni** (Israël), prenant la parole en tant que représentante de la jeunesse, dit que dans de nombreuses sociétés, les jeunes sont excessivement désavantagés à plusieurs titres : ils ont des revenus inférieurs à la moyenne et souffrent du chômage et de la pauvreté. Au cours des vingt dernières années, Israël a mis au point une approche intégrée pour répondre aux besoins des jeunes exposés à des risques : son succès passera par des avancées majeures sur le plan législatif et par une sensibilisation accrue du public.

9. Selon **M. Ríos Sánchez** (Mexique), la pauvreté ne pourra être éliminée sans réformes structurelles. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait se concentrer sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités au moyen de l'intégration économique et sociale. Pour que les politiques publiques de développement soient efficaces et pour que leur

transparence soit assurée, elles doivent reposer sur des données portant sur toutes les dimensions de la pauvreté. Le Mexique est fier d'avoir aidé plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à élaborer des méthodes de mesure et d'évaluation de la pauvreté. Au plan intérieur, il a repris à son compte le Défi Faim zéro lancé par les Nations Unies et mène une croisade nationale contre la faim, qui donne déjà des résultats positifs pour des millions de Mexicains.

10. Dans l'optique d'un développement social dont tous profitent, le Mexique a remanié ses programmes pour répondre aux besoins de chaque segment de la population, en mettant l'accent sur les familles, les femmes et les filles. Le programme de développement international devrait continuer d'avoir pour priorité l'accès des jeunes à la prospérité et leur pleine participation à la vie politique, économique et sociale. Le Mexique a réaffirmé son engagement envers le respect et la réalisation des droits des personnes âgées, et il se félicite que le Conseil des droits de l'homme soit désormais mandaté pour promouvoir le respect des droits des personnes handicapées. Pour terminer, l'orateur rappelle l'importance du Conseil économique et social, qui doit jouer un rôle moteur dans le cadre des délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015.

11. **M<sup>me</sup> Akhuputra** (Thaïlande), prenant la parole en tant que représentante de la jeunesse, dit que l'éducation devrait être l'une des principales priorités, car c'est la clé qui permet aux individus de s'extraire de la pauvreté. Il reste encore beaucoup à faire – ne serait-ce que pour s'approcher de l'égalité d'accès de tous les enfants à l'éducation de base. La Thaïlande est donc fière d'avoir accueilli la première d'une série de conférences régionales sur l'éducation tenues à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui a été l'occasion de fixer un objectif en matière d'éducation inclusive et d'apprentissage tout au long de la vie, dont chacun devra pouvoir bénéficier d'ici à 2030.

12. **M. Tanakasempipat** (Thaïlande), prenant la parole en tant que représentant de la jeunesse, prie instamment les autres pays de suivre l'exemple de la Thaïlande en faisant tout leur possible pour assurer à chacun des soins de santé de base, sans lesquels il n'est pas possible d'instaurer une société reposant sur la justice. Les jeunes ont beaucoup à apporter et, comme M. Tanakasempipat, le bénévole peut leur donner des moyens d'agir. Ils doivent s'unir pour que l'égalité, le

bonheur et le respect des droits de l'homme fondamentaux se concrétisent.

13. Selon **M. de Aguiar Patriota** (Brésil), le programme de développement pour l'après-2015 devrait promouvoir des sociétés plus équitables et plus viables, ainsi que l'intégration sociale des groupes vulnérables. Malheureusement, au cours de la crise économique de 2008, de nombreux pays ont opté pour des programmes d'austérité qui ont exacerbé les inégalités. Les objectifs et cibles élaborés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable s'inspirent de l'action menée récemment avec succès dans les pays qui ont plutôt choisi d'investir dans des politiques de lutte contre la récession et d'inclusion sociale.

14. Le moment est venu de négocier les termes d'un instrument juridique international relatif aux droits des personnes âgées, qui remédierait au fractionnement des réglementations applicables à ces droits, renforcerait leur suivi et leur réalisation et clarifierait les responsabilités des États – comme l'a fait, dans une large mesure, la Convention relative aux droits des personnes handicapées. À cet égard, en sa qualité de membre du Bureau de la Conférence des États parties à cette Convention, le Brésil espère rehausser le profil de la Conférence, en tant que lieu d'échange d'informations au sujet des divers programmes et stratégies mis en œuvre à travers le monde. Rappelant à la Commission que certains des objectifs définis à la Conférence Rio+20 portent spécifiquement sur l'intégration des personnes handicapées, M. de Aguiar Patriota invite tous les États Membres à envisager de ratifier le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées.

15. Le Brésil connaît un recul sans précédent des inégalités, grâce à un cadre de mesures de protection sociale, notamment son programme d'allocation aux familles, couronné de succès, qui a apporté un appui à toutes sortes de familles dans le besoin et a arraché des millions d'individus à l'extrême pauvreté. Dans le cadre de la famille, il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes spécifiques des enfants, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées et des femmes, qui font l'objet de discrimination, dont une proportion anormalement importante exécute des tâches non rémunérées et qui, surtout, sont les principales victimes de la violence domestique.

16. **M. Lin Shilie** (Singapour) fait observer que son pays, l'une des sociétés d'Asie où le vieillissement de la population est le plus rapide, est pleinement résolu à mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et se félicite que les objectifs et les cibles proposés en matière de développement durable incluent le problème de l'âge. Les politiques et programmes nationaux de Singapour visent à faire en sorte que les personnes âgées puissent bénéficier de soins accessibles et peu coûteux et à les maintenir en bonne santé, actives et en sécurité. L'ensemble des citoyens du pays bénéficiera d'une assurance maladie universelle en 2015. Elle sera gratuite pour les personnes de plus de 80 ans, et toutes les personnes âgées recevront bientôt des allocations supplémentaires afin qu'elles puissent se rendre dans des centres médicaux spécialisés proposant des services de consultations externes et acheter des médicaments d'usage courant.

17. Singapour a accru sa capacité institutionnelle et les moyens alloués aux soins à domicile et s'efforce d'améliorer leur qualité au moyen de nouvelles normes pour les soins infirmiers à domicile et directives pour l'aide à domicile. Il existe des programmes d'apprentissage tout au long de la vie et des possibilités sont offertes aux personnes du troisième âge d'agir en qualité de bénévoles, en partenariat avec les organisations de la société civile. Depuis 2012, Singapour exige des employeurs qu'ils offrent à ceux de leurs employés qui ont atteint l'âge obligatoire de la retraite, à savoir 62 ans, la possibilité de voir leur contrat prorogé de trois ans. Il est également exigé des sociétés qui publient des offres d'emploi appliquant une discrimination par l'âge de supprimer de telles annonces et de diffuser des excuses publiques, et une campagne a récemment été lancée, qui vise à encourager le recrutement et le maintien en service d'employés âgés.

18. **M. Cabactulan** (Philippines) dit que son pays connaît une croissance économique régulière depuis 2010. Il a récemment adopté des stratégies sectorielles pour rendre la croissance future plus inclusive et durable et l'accès aux possibilités de développement offertes plus équitable. Grâce à des politiques et programmes reposant sur des données factuelles, des conditions propices sont mises en place à divers titres : accès à des activités professionnelles productives et bien rémunérées, investissement dans les soins de santé et la protection sociale universelle, promotion du

potentiel de chaque individu et développement du financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Les Philippines souscrivent pleinement à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle il est nécessaire de donner à tous les moyens d'agir et de promouvoir l'égalité des chances, et, à cet égard, elles attendent avec intérêt la cinquante-troisième session de la Commission du développement social.

19. S'agissant des personnes handicapées, l'orateur note avec préoccupation que très peu d'États Membres ou d'entités des Nations Unies ont fourni des données sur les progrès qu'ils avaient enregistrés aux fins de la réalisation des objectifs de développement relatifs aux personnes handicapées, qui sont pourtant nécessaires pour l'élaboration des politiques futures. En outre, alors que le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement a entamé ses travaux en vue de l'élaboration d'un cadre de protection des personnes âgées, il n'est pas parvenu à faire en sorte que se dégage un accord général sur l'optique dans laquelle cette question doit être abordée ni même sur la définition de concepts de base; par ailleurs, les données nécessaires n'ont toujours pas été réunies, en particulier en ce qui concerne les mauvais traitements et les actes de violence à l'égard des femmes âgées. En dernier lieu, si le développement social est primordial, l'expérience acquise par les Philippines montre qu'il est impératif d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour garantir la durabilité de celui-ci.

20. **M<sup>me</sup> Alsaleh** (République arabe syrienne) dit que l'infrastructure de son pays a été endommagée par des groupuscules terroristes financés par les États arabes et régionaux. Néanmoins, son gouvernement continue d'encourager le développement social et économique et de s'efforcer de donner suite aux recommandations issues du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il coopère avec l'ensemble des entités du système des Nations Unies compétentes en ce qui concerne les aspects logistiques de la prestation de l'aide humanitaire, ainsi qu'avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et avec plusieurs organisations civiles et non gouvernementales dans le domaine de la protection sociale. Il s'emploie à assurer une protection aux

enfants et aux femmes à l'intérieur des frontières syriennes et dans les pays voisins.

21. Le commerce unilatéral illégal et les sanctions financières imposées par les États-Unis et ses alliés ont entraîné une augmentation des cours des carburants et déclenché une inflation galopante, qui alourdit la dette publique, aggrave le chômage et compromet la capacité du Gouvernement d'assurer une protection sociale. Bien que louables par ailleurs, les rapports du Secrétaire général sur le développement social font l'impasse non seulement sur les effets catastrophiques de l'occupation étrangère et des mesures unilatérales, mais aussi sur les handicaps causés par les bombardements et les mines.

22. **M. Dehghani** (République islamique d'Iran) dit que l'ensemble des organismes compétents des Nations Unies devraient améliorer leur coopération technique avec les États Membres pour qu'il soit possible de s'attaquer aux problèmes alarmants que l'on recense dans le secteur du développement social. De longue date, son pays fait une priorité des objectifs du Millénaire et, dans cet esprit, son cinquième plan de développement économique, social et culturel vise la réduction des inégalités. La République islamique d'Iran, qui tiendra bientôt sa première conférence nationale sur l'esprit d'entreprise à l'intention des personnes handicapées, attache une grande importance au rôle des sports dans l'autonomisation de ces personnes et elle est fière qu'une femme iranienne ait compté parmi les champions ayant remporté une médaille d'or aux Jeux paralympiques de 2012. L'Organisation de protection sociale de l'État a préparé un plan stratégique national sur le vieillissement et la mise en œuvre par le Conseil national pour les personnes âgées d'une politique nationale intégrée pour les personnes âgées a été saluée par le Fonds des Nations Unies pour la population.

23. **M<sup>me</sup> Blossner** (Suède), prenant la parole en tant que représentante de la jeunesse, dit que l'un des moyens les plus efficaces de réduire la pauvreté est d'investir dans les filles et leur éducation en luttant contre la discrimination, la violence sexuelle, les mariages forcés et les grossesses précoces. Les filles et les femmes sont également plus touchées, proportionnellement, par l'absence d'installations sanitaires et par la crise de l'eau à l'échelle mondiale. Les jeunes, qui constituent la moitié de la population de la planète, devraient être considérés comme des

agents du changement et participer à la prise de décisions.

24. Les migrations exposent davantage les jeunes, en particulier les jeunes femmes, aux mauvais traitements, à la discrimination et à l'exploitation. Il est donc important de faire respecter les droits des migrants et de leur permettre d'accéder à une certaine autonomie, notamment les femmes et les enfants, et de les considérer eux aussi comme des agents du changement. Pour que le monde soit un jour débarrassé du fléau de la guerre, les États devront sacrifier les bénéfices à court terme qu'ils tirent des exportations d'armes et de l'exploitation des ressources naturelles et appliquer les règles du droit international, notamment du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés.

25. **M. Seck** (Sénégal) dit que son gouvernement a récemment institué la couverture médicale universelle, la prestation de services sociaux aux personnes dont il est certifié qu'elles souffrent d'un handicap et une allocation spéciale pour les familles vulnérables. Il a mis en place des programmes visant à promouvoir l'emploi des jeunes, ainsi que l'autonomisation, la participation à la vie économique et l'intégration sociale des femmes. La participation effective des femmes, des jeunes et des personnes âgées et handicapées devrait figurer dans le programme de développement pour l'après-2015.

26. L'intégration sociale des personnes handicapées devrait être un thème transversal, mais il est également important de s'attaquer aux obstacles à l'autonomisation des femmes et des filles et au plein exercice par celles-ci de leurs droits fondamentaux, et d'engager des négociations pour l'élaboration d'un instrument international sur la protection des droits des personnes âgées. Toutefois, pour parvenir à des progrès durables dans le domaine du développement social, la communauté internationale doit aussi se pencher sur les enjeux suivants : changement climatique; sécurité de l'approvisionnement en eau, sécurité alimentaire et sécurité énergétique; utilisation des terres; catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

27. **M. Logar** (Slovénie) dit que son pays privilégie une approche intégrée de la protection des droits des personnes âgées, de leur sécurité et de la promotion de leur indépendance. Bien que la sauvegarde des intérêts des personnes âgées soit une fonction de base de l'État, le Gouvernement slovène reconnaît le caractère

essentiel de la contribution de la société civile à cet égard. Il se félicite de la nomination de la première Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, qu'il a invitée à lui rendre visite, et il appelle à la tenue d'un débat ouvert au plus grand nombre au sujet d'un nouvel instrument de défense des droits de l'homme, qui soit axé sur les droits des personnes âgées.

28. **M<sup>me</sup> Pongrac** (Slovénie), prenant la parole en tant que représentante de la jeunesse, dit que l'éducation non formelle joue un rôle de plus en plus important en ce qu'elle aide des jeunes à faire la transition entre le milieu scolaire et le milieu professionnel et qu'elle devrait donc être reconnue à part entière et mieux intégrée dans l'enseignement formel. Il est également nécessaire que les jeunes puissent gagner leur vie : pour ce faire, il faut adopter des mesures visant la promotion de l'égalité des chances, une rémunération équitable, une protection sociale adéquate et des conditions de travail justes. En dernier lieu, il faudrait solliciter l'avis des jeunes dans d'autres domaines que celui des politiques destinées à la jeunesse. Il ne pourra y avoir ni paix, ni prospérité ni progrès si les jeunes ne peuvent participer pleinement et de manière égale à la vie sociale.

29. **M. van Schayik** (Pays-Bas), prenant la parole en tant que représentant de la jeunesse, dit qu'il a des amis de son âge partout dans le monde, qui s'emploient à édifier des sociétés plus justes et plus équitables. Pourtant, les jeunes en question ont beaucoup de mal à se faire entendre dans leurs propres pays et sont très peu représentés à l'ONU. L'orateur espère contribuer à rendre le programme de développement pour l'après-2015 plus inclusif : à cette fin, il se rendra à bicyclette d'Amsterdam au Cap afin de se familiariser avec les préoccupations des jeunes dans l'optique du programme en question. M. van Schayik appelle tous les États Membres à inclure un représentant de la jeunesse dans leur délégation à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il ne pourra y avoir ni paix, ni prospérité ni progrès si les jeunes ne peuvent participer pleinement et de manière égale à la vie sociale.

30. *M. Faye (Sénégal), Vice-Président, prend la présidence.*

31. **M<sup>me</sup> Solórzano** (Nicaragua) dit que son gouvernement poursuit toujours son objectif

fondamental, à savoir le développement humain fondé sur les valeurs chrétiennes, les idéaux socialistes et les pratiques solidaires. Il a atteint l'objectif du Millénaire visant l'élimination de l'extrême pauvreté et il est parvenu à réduire substantiellement les inégalités, l'exclusion, la faim et la malnutrition. Le Nicaragua compte davantage de femmes ministres, parlementaires et maires que la plupart des autres pays du monde et son gouvernement s'efforce de prévenir la violence domestique et de renforcer la famille grâce à des mesures législatives et pratiques telles que l'instauration de centres de protection des femmes dans chaque municipalité, de foyers d'accueil des femmes enceintes dans l'ensemble du pays, de programmes de soins axés sur la petite enfance, ainsi que la gratuité des soins de santé et de l'éducation.

32. Le Nicaragua a réduit de plus de moitié le taux de mortalité maternelle et a enregistré des progrès notables s'agissant de la réduction de la mortalité des moins de 5 ans. Les succès remportés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la traite des êtres humains en font aujourd'hui le pays le plus sûr de la région. Il continuera de travailler pour que l'ensemble de ses citoyens puissent exercer tous leurs droits fondamentaux. Pour terminer, la délégation du Nicaragua remercie ses partenaires de l'Alliance bolivarienne des peuples de notre Amérique et du PetroCaribe pour leur immense contribution à l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens nicaraguayens.

33. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) note que le progrès sur la voie du développement social pourrait être freiné par des facteurs externes tels que la crise économique et financière mondiale. Sa délégation approuve les recommandations du Secrétaire général en faveur de la promotion du développement social grâce à l'autonomisation, qu'il a formulées dans son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/69/157). Pour faire face à l'évolution des familles malaisiennes, le Gouvernement a récemment instauré des programmes de formation aux compétences parentales sur le lieu de travail et d'éducation prénuptiale.

34. La Malaisie encourage le bénévolat parmi les jeunes, au moyen d'un fonds qui permet d'amorcer le financement d'activités menées par des jeunes volontaires et de promouvoir l'exercice de responsabilités par les jeunes par l'entremise d'un

nouveau parlement des jeunes. Se félicitant du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/69/180), M. Raja Zaib Shah dit que son gouvernement met en œuvre une politique et un plan d'action à l'intention des personnes âgées, qui reposent sur les trois axes prioritaires du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement. Il continuera à œuvrer à l'édification d'un consensus national et à l'élaboration de programmes de développement social incluant tous les Malaisiens, indépendamment de leurs croyances religieuses ou de leur appartenance ethnique.

35. **M<sup>me</sup> Mejía Vélez** (Colombie) dit que seul l'État a les moyens d'instaurer les lois, les institutions et les infrastructures nécessaires pour donner à ses citoyens les moyens d'agir et rendre possible un développement social équitable. Le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille est une excellente occasion de renforcer encore la contribution des familles au bien-être social et économique de la société. Toutefois, pour être efficaces, les politiques doivent s'adresser à toutes les familles, et pas seulement aux familles traditionnelles.

36. La délégation colombienne appelle le Groupe de travail à composition non limitée sur la vieillesse à élaborer, sans plus de délai, une proposition relative aux éléments fondamentaux à inclure dans un instrument juridique international pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées, que l'Assemblée générale a appelé de ses vœux dans sa résolution 67/139, et se réjouit de la nomination de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme. Enfin, elle se félicite que la Commission du développement social ait récemment nommé un Rapporteur spécial chargé d'étudier la situation des handicapés, qui contribuera à faire en sorte que les problèmes des handicapés soient pris en compte dans les processus de développement.

37. Lorsqu'ils cherchent à lever les obstacles économiques et politiques à la pleine participation des jeunes au développement, les États devraient garder à l'esprit que les 15 domaines prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse sont tous corrélés et d'égale importance. Il est préoccupant que le système économique ne parvienne pas à créer des conditions propices à l'accès des jeunes au marché du travail, aussi les États devraient-ils continuer à réfléchir à des solutions telles que l'enseignement de qualité universel

et l'équité en matière d'éducation, ou encore aux possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation.

38. **M<sup>me</sup> Bany** (Pologne), prenant la parole en tant que représentante de la jeunesse et rappelant les objectifs ambitieux de la Charte, dit que la communauté internationale ne doit pas se reposer sur ses lauriers. L'expérience polonaise montre que le développement durable passe par le respect de l'état de droit et des libertés fondamentales de tous. Les jeunes souhaitent exercer leurs droits, notamment celui d'être entendu. Dans de nombreuses régions du monde, un nombre anormalement important de jeunes n'ont ni emploi ni moyens de subsistance. La jeune génération est donc un partenaire naturel et nécessaire dans la quête du développement durable.

39. **M<sup>me</sup> Bany** appelle la communauté internationale à inclure les organisations de jeunes dans les débats consacrés au programme de développement pour l'après-2015, afin de revitaliser le Programme d'action mondial pour la jeunesse dans l'optique des objectifs de développement durable et d'intensifier le recrutement de jeunes administrateurs dans les organisations internationales.

40. **M. Pruchnik** (Pologne), prenant la parole en tant que représentant de la jeunesse, dit que les rares pays qui ont échappé au piège du revenu intermédiaire disposaient d'un capital social élevé, en d'autres termes, un capital humain, des institutions et une infrastructure. Les institutions sont la plus importante de ces trois composantes, car elles encadrent non seulement les activités commerciales mais aussi les droits et les libertés. Lorsqu'elle débat de la réduction de la pauvreté, de la convergence économique et du développement social, la Commission devrait donc se concentrer sur le capital social, en particulier les institutions.

41. **M. Abdrakhmanov** (Kazakhstan) indique que sa délégation se félicite que les objectifs de développement durable proposés accordent une large place au développement social. Le Kazakhstan approuve les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (A/69/157), qui sont conformes à la stratégie de développement nationale. Baptisée Kazakhstan 2050, elle préconise l'amélioration de la qualité du système éducatif et des soins de santé, un soutien social ciblé, un renforcement de la sécurité sociale et un relèvement des pensions de

retraite, l'adoption de nouveaux programmes et mesures de recyclage afin de moderniser le marché du travail, ainsi que de politiques de l'emploi et des salaires, l'ensemble devant être axé sur les besoins des groupes et des régions les plus vulnérables et les plus marginalisés.

42. À un moment où les autres États procèdent à des coupes dans les programmes sociaux, le Kazakhstan continue d'accroître ses dépenses sociales en accordant la priorité aux enfants, aux jeunes, aux femmes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Il est résolu à atteindre les objectifs du système des Nations Unies grâce à des partenariats multilatéraux, dans l'optique de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

43. **M. Botora** (Éthiopie) rappelle que, comme le demande la Constitution éthiopienne, son gouvernement exécute des stratégies et des programmes d'intervention visant à protéger et à promouvoir les droits sociaux et économiques de tous les Éthiopiens. Il convient que le handicap devrait être un axe transversal de l'ensemble des objectifs de développement de portée mondiale et des processus engagés aux fins de leur réalisation, et il ne ménage aucun effort pour incorporer la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans sa législation nationale, ainsi que pour prendre des mesures concrètes visant à promouvoir la pleine participation et l'égalité des chances des personnes handicapées.

44. La politique éducative de l'Éthiopie aide les jeunes à acquérir les qualifications dont ils ont besoin pour trouver un emploi et accroître leurs revenus, et elle a permis de porter le taux d'alphabétisation des adultes à près de 40 %. Bien que le taux de mortalité infantile ait été réduit de moitié, les progrès se font attendre pour ce qui est de la réduction de la mortalité maternelle. Le nombre de jeunes bénévoles a triplé depuis 2010. Pour faire face au chômage élevé, en particulier parmi les jeunes, l'Éthiopie se fixe pour objectif une croissance largement répartie, qui profite aux pauvres et qui soit centrée sur l'emploi, l'accent étant mis sur le secteur agricole et les petites et moyennes entreprises.

45. **M<sup>me</sup> Sabelo** (Afrique du Sud) dit que le développement social devrait être au centre du programme de développement pour l'après-2015. L'apparition récente de l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola a montré combien il est important



de renforcer les systèmes de soins de santé dans les pays en développement. Une coopération internationale et des ressources adéquates sont cruciales pour endiguer la propagation de la maladie, qui constitue un risque sanitaire de portée mondiale. Le Gouvernement sud-africain met en œuvre des programmes ciblés pour rendre plus autonomes les femmes, les jeunes les personnes handicapées, les personnes âgées et les familles. Il donne accès à une protection sociale et à des services sociaux de base à tous les Sud-africains, et prévoit un complément de revenu et un ensemble de mesures sociales qui incluent des prestations pour les personnes remplissant les conditions voulues.

46. Le Gouvernement s'emploie à réduire le taux de chômage élevé des jeunes en assurant à ceux-ci un accès à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle. Il est favorable à l'instauration d'une Convention des Nations Unies relative aux droits fondamentaux des personnes âgées, qui s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et de la Position africaine commune sur les droits des personnes âgées en Afrique. Il reconnaît les familles de toutes sortes et considère que la famille est l'unité de base du développement.

47. Au fil des ans, observe **M. Abubaker** (Libye), les obstacles insurmontables au développement social ont rendu les individus de moins en moins optimistes. Le monde se heurte à de nouveaux défis, comme la propagation du virus Ebola et la terrible destruction infligée par l'État islamique en Iraq et au Levant. La meilleure approche consiste à s'attaquer aux causes de ces problèmes, plutôt qu'à leurs effets. Malheureusement, après les grands sacrifices consentis par le peuple libyen en 2011, l'instabilité apparue ensuite a mis un frein au développement social, aussi le Gouvernement doit-il redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs arrêtés au plan international, ainsi que pour réinsérer les ex-combattants dans la société. Ses premières priorités consistent à restaurer la stabilité grâce à la réconciliation nationale, à renforcer les services de base vitaux, à relancer l'économie, à éliminer la corruption et à assurer le développement des zones rurales.

48. Selon **M<sup>me</sup> Al-Malki** (Qatar), il est primordial de concevoir un programme de développement pour l'après-2015 qui apporte des solutions en vue de l'autonomisation des groupes marginalisés et vulnérables. Conscient de l'importance que revêt celle-

ci, le Qatar s'est fixé pour objectif un développement social centré sur l'individu, comme cela est décrit dans « Les ambitions du Qatar à l'horizon 2030 », qui préconise un développement social fondé sur l'instauration d'organisations de la société civile solides et actives, ainsi que dans la Stratégie nationale de développement pour 2011-2016, actuellement mise en œuvre.

49. Compte tenu du rôle fondamental que joue la famille dans la société et le développement, le Qatar attache une grande importance à sa protection et au renforcement des aptitudes de chacun des membres de la famille. Une organisation de la société civile, le Doha International Institute for Family Studies and Development, a récemment organisé une conférence internationale sur l'autonomisation des familles. Son document final, l'Appel à l'action de Doha, prie instamment les gouvernements de prendre des mesures spécifiques pour autonomiser les familles et leur donner les moyens de contribuer au développement.

50. Une autre organisation de la société civile, le Shafallah Center for Children with Special Needs, a établi un mécanisme destiné à garantir l'accès à des services éducatifs et sociaux aux personnes handicapées. Quant à Silatech, créée en 2008, elle s'emploie à améliorer les possibilités offertes aux jeunes dans l'ensemble du monde arabe. Enfin, l'initiative Educate a Child (Éduquez un enfant) du Qatar vise à faire en sorte que tous les enfants du monde aient accès à un enseignement primaire de qualité. Pour conclure, l'oratrice réaffirme l'engagement pris par son pays de jouer un rôle actif dans le partenariat mondial en faveur d'un développement équitable et durable.

*La séance est levée à 17 h 55.*